

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 8.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI MOLIX**

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

· **Nom du produit: MULTI MOLIX**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur:

Oryx Energies  
12 rue Michel Servet  
CH-1211 GENÈVE 12  
SUISSE

Email: lubes@oryxenergies.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245

Luxembourg :

Centre anti-poison : (+352) 8002 5500

Suisse : 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

La substance n'est pas classifiée selon le règlement N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances Sans objet.

#### 3.2 Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Conseils généraux** Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Inhalation** Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

**Contact oculaire** Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: **Note au médecin** Traiter les symptômes

---

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 8.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· Nom du produit : MULTI MOLIX

---

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. CO<sub>2</sub>, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur PRUDENCE** : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Précautions individuelles** Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la RUBRIQUE 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la RUBRIQUE 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la RUBRIQUE 7 pour plus d'informations. Voir la RUBRIQUE 8 pour plus d'informations. Voir la RUBRIQUE 13 pour plus d'informations

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Stocker à une température ne dépassant pas 45 °C/ 113 °F.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

---

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 8.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI MOLIX**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Rince-oeils. Systèmes de ventilation

**Équipement de protection individuelle**



**Protection des mains** Porter des gants adaptés homologués EN 374. Caoutchouc nitrile. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.



**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· <b>État physique</b>	Liquide
· <b>Forme:</b>	Pâte/Gel
· <b>Couleur:</b>	Noire
· <b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Seuil d'odeur :</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation :</b>	<b>-20°C</b>
· <b>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et ébullition gamme</b>	130°C
· <b>Inflammabilité</b>	Sans objet.
· <b>Limite inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>Baïsser:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieur:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair :</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation :</b>	Sans objet.
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Le mélange est non polaire/aprotique.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	<b>460 Cst</b>
· <b>Dynamique à -20 °C :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
· <b>Eau:</b>	Non miscible.
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 8.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI MOLIX**

· Tension de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 15 °C :	0,920 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations :	
· Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
· Température d'allumage :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
· Propriétés explosives :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
· Teneur en solvant :	
· COV (CH) :	0.00 %
· Changement de condition	
· Taux d'évaporation :	Non déterminé.
· Informations relatives aux classes de danger physique	
· Explosifs	Néant
· Gaz inflammables	Néant
· Aérosols	Néant
· Gaz comburants	Néant
· Gaz sous pression	Néant
· Liquides inflammables	Néant
· Solides inflammables	Néant
· Substances et mélanges autoréactifs	Néant
· Liquides pyrophoriques	Néant
· Solides pyrophoriques	Néant
· Substances et mélanges auto-chauffants	Néant
· Substances et mélanges qui dégagent des substances inflammables gaz en contact avec l'eau	Néant
· Liquides oxydants	Néant
· Solides comburants	Néant
· Peroxydes organiques	Néant
· Corrosif pour les métaux	Néant
· Explosifs désensibilisés	Néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Stable.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 8.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· Nom du produit : MULTI MOLIX

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Informations sur le produit** Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Voie d'exposition peu probable. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Aucune irritation oculaire attendue.

**Contact avec la peau** Provoque une légère irritation cutanée.

**Ingestion** Aucun danger par ingestion connu. Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Symptômes

Aucune information disponible.

#### Mesures numériques de toxicité

##### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 5.414,10 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 3.032,80 mg/kg

##### Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

#### Informations sur les composants

**Nom chimique** Calcium dodécylbenzènesulfonate

**DL50 par voie orale** 4445 mg/kg ( Rat )

**DL50, voie cutanée** > -

**CL50 par inhalation** -

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

##### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

##### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 8.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI MOLIX**

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** N'est pas facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Peut s'accumuler dans les organismes.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Après pénétration, sera absorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile.

**Mobilité** Insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** La substance n'est pas PBT/vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer le contenu/récepteur dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** 13 08 99\*.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IMDG

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· DOT, ADR, IMDG, IATA

· **14.2 Désignation officielle de transport ONU**

aucun

· ADR, IMDG, IATA

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, ADN, IMDG, IATA

aucun

· **Classe**

· **14.4 Groupe d'emballage**

aucun

· ADR, IMDG, IATA

aucun

· **14.5 Dangers environnementaux :**

Sans objet.

· **14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**

Sans objet.

· **14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI**

**Instruments** Sans objet.

· « **Règlement type** » de l'ONU : aucun

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 8.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI MOLIX**

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)).

### Polluants organiques persistants

Non applicable

### Exigences de notification pour l'exportation

Non applicable

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)** Non contrôlé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Non applicable

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>REACH</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	-
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AIIC</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Est conforme
<b>TSCI</b>	-

### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**REACH** - Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals Regulation (EC 1907/2006)

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**TSCI** - Taiwan Chemical Substance Inventory

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ATE - Acute Toxicity Estimate

CAS - Chemical Abstracts Service

CLP - EU Regulation on the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixture EC - European Commission

EUH - European Hazard statement

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

PBT - Persistent, Bio-accumulative and Toxic

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID - European Agreements Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 8.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 01.04.2025

· **Nom du produit : MULTI MOLIX**

STOT - Specific Target Organ Toxicity VOC - Volatile Organic Compounds

vPvB - Very Persistent, Very Bio-accumulative

### Légende RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

### Méthode de classification

Méthode de calcul

Principe d'extrapolation « Mélanges substantiellement similaires »

Jugement expert et détermination de la force probante des données

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Agence européenne des produits chimiques

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développements économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développements économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développements économiques, ensemble des données d'évaluation RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV Organisation mondiale de la santé

**Date de révision** 01-avr.-2025

**Conseil en matière de formation** Aucun(e) en particulier. Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.